

Etre et rester à la rue, une fatalité ?

L'année 2007 a été riche en déclarations, plans, rapports et lois concernant les sans abri.

Le Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abri (PARSA) a permis la création de places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et de stabilisation, le plus souvent par la transformation de places d'urgence, permettant, du moins en théorie, l'insertion de personnes à la rue. Outre le fait que le nombre de places est insuffisant, ce plan a des effets pervers : la demande toujours grandissante d'urgences non satisfaites et l'embolie du système par le manque de possibilités de sortie « par le haut ».

Alors que faire ? Nos 57 ans d'expérience et nos actions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion auprès des 2.500 personnes accueillies cette année nous permettent d'avoir quelques idées :

De la prévention avec les accueils de jour

Nous avons, sur Lyon et Villefranche, 4 centres d'accueils de jour qui reçoivent environ 320 personnes journalièrement, des sans abri, mais aussi des gens du quartier où ils sont installés et des personnes sans abri qui ont trouvé un logement. Ces personnes trouvent chez nous de la chaleur humaine, une écoute, des conseils, parfois des repas, des soins. L'accueil de jour est, pour eux, le dernier rempart avant la (re)chute à la rue. Or, les accueils de jour sont ignorés par le PARSA et ne fonctionnent le plus souvent qu'avec des bénévoles et grâce à des dons. Reconnaître et développer de telles activités, permettrait certainement de favoriser l'insertion des SDF et de limiter le nombre de personnes à la rue, donc en demande d'accueil d'urgence.

De l'accompagnement personnalisé

On n'accompagne pas de la même façon, un jeune et une personne âgée, un isolé et une famille, les malades et ceux qui sont en bonne santé ... Il faut pouvoir proposer aux personnes accueillies un accompagnement adapté à chaque situation. Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri offre 370 places d'hébergement d'insertion correspondant à 8 parcours différents. Ainsi les jeunes de 18-28 ans, trouvent, en moins d'un an, une sortie positive avec logement et revenus.

Pour les familles en errance, nous avons mis au point une trajectoire d'insertion en 3 étapes. Une première période dans une résidence à vocation sociale pendant environ 3 mois pour permettre à ces familles de se remettre debout et d'entamer leur insertion (acquisition des droits, alphabétisation,...). Une seconde période d'un à deux ans dans une Antenne Familles (appropriation du logement, démarches administratives, recherche d'emploi...). La troisième étape consiste à l'accès au droit commun : logement autonome et revenus.

Le développement de différents parcours d'insertion permet de limiter le temps de séjour en hébergement et d'offrir de véritables possibilités de sortie.

Des grands centres d'hébergement d'urgence et des petites structures

Les uns et les autres ont leur place tant les profils des personnes SDF sont multiples et variés. Gestionnaires de structures de toutes tailles (de 20 à 200 lits), nous savons que nos "passagers" d'une nuit ou d'une année, apprécient différemment, soit de se retrouver mêlés à une population importante, soit de nouer un contact particulier avec quelques-uns seulement.

Pour ces missions il faut des structures.

Des associations de terrain, comme le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sont en capacité d'investir, financièrement et humainement, dans l'accueil d'urgence et l'insertion. Cela nécessite au préalable la volonté politique publique de rendre accessible, par la vente, la location, la mise à disposition, de terrains et de bâtiments. A l'instar de son devoir de faire respecter le quota de 20% de logement sociaux par commune, l'Etat doit s'engager dans la réquisition de tènements immobiliers laissés en friche, en commençant par ceux dont il est propriétaire.

Des logements à la sortie du PARSA

L'objectif pour chaque personne est la sortie vers le haut, avec, pour ceux qui le peuvent, un logement de droit commun et les revenus nécessaires ou, pour les plus déstructurés, des structures adaptées. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Notre Pôle Familles a pour objectif d'accueillir 150 familles par an, or nous ne l'atteignons pas. Nous sommes tributaires des places qui se libèrent dans un immeuble HLM, et encore très partiellement du fait des droits des différents organismes réservataires. Les réservataires sont l'Etat, les collectivités territoriales,... Ils pourraient décider dans toutes les commissions d'attribution logements (CAL) de donner la priorité aux sans abri en fin de parcours d'insertion et de leur accorder un certain nombre, ou un pourcentage important, des logements disponibles.

Ce serait une première réponse immédiate aux besoins de personnes qui encombrent sans raison les structures d'urgence.

Des associations avec bénévoles

On voit aujourd'hui proliférer les associations qui n'ont d'associatif que le statut et de bénévoles que leurs dirigeants. La présence de bénévoles et de professionnels salariés est indispensable : les uns et les autres sont complémentaires. Chacun tenant sa place et son rôle afin d'apporter aux usagers, à leur manière respective, à la fois l'accompagnement le plus professionnel qui soit et l'accueil le plus disponible et chaleureux possible, tous deux réunis dans l'empathie la plus grande. Combien d'associations peuvent aujourd'hui prétendre respecter ce modèle ? Malgré la soit disant « crise du bénévolat » ou « l'individualisme galopant source de tous nos maux », les bonnes volontés existent, elles ont juste besoin d'être repérées, entendues, et par-dessus tout, accueillies, entretenues et reconnues.

L'année 2008 sera l'année des élections municipales, cantonales, sénatoriales. Il nous semble indispensable d'interpeller les candidats sur ces sujets, de leur demander ce qu'ils prévoient dans leurs programmes pour les plus démunis.

Benoît Viannay
Président
Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri :

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée à Lyon en 1950 par Gabriel Rosset, gère une trentaine de structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion dans la région Lyonnaise.

Quelques chiffres :

- 2.500 personnes différentes accueillies
- 215.000 nuitées
- 220.000 repas
- 4 accueils de jour (320 pers/jour)
- 5 centres d'hébergement d'urgence (325 places)
- 8 centres d'hébergement d'insertion (369 places)
- 7 ateliers d'insertion (90 postes)